

DEPARTEMENT DU GARD

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°20/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : | 9               |
| NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS :    | 8               |
| NOMBRE DE PROCURATION :         | 1               |
| NOMBRE DE SUFFRAGE :            | 8               |
| Date de convocation :           | le 26 juin 2025 |

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL, Virginie VERAN  
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Olivier GUEDON, Robert HAMON

Pouvoir : Mme Magali ARNAL donne pouvoir à Mme Karine GAILLARD

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

**SUBVENTIONS FONDS VERTS : BATIMENTS COMMUNAUX**

**Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :**

La rénovation énergétique et d'isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2023-2024 a été réalisée. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des Fonds Vert. Le dossier initial n'a pas été instruit. Ayant été déposé avant la réalisation des travaux, nous pouvons le représenter pour 2025.

Le coût des travaux pour ce projet s'élève à 35 608,73 € HT

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

| COUT OPERATION<br>D'INVESTISSEMENT                                                                     |                       | FINANCEMENT OPERATION<br>D'INVESTISSEMENT        |                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Opération<br>d'investissement                                                                          | Montant total HT      | Organismes<br>sollicités<br><br>pour l'opération | Montants des<br>subventions<br>demandées<br><br>et<br>autofinancement |
| Rénovation<br>énergétiques<br>bâtiments<br>communaux (salle<br>conseil municipal,<br>salle des agents) | 35 608,73 € HT        | Fonds verts - Etat                               | 6 000,00 €                                                            |
|                                                                                                        |                       | Région Occitanie                                 | 5 000,00 €                                                            |
|                                                                                                        |                       | Département du<br>Gard                           | 5 000,00 €                                                            |
|                                                                                                        |                       | Fonds de<br>concours(ca Gard<br>Rhodanien)       | 6 660,00 €                                                            |
|                                                                                                        |                       | Autofinancement                                  | 12 948,73 €                                                           |
| <b>TOTAL</b>                                                                                           | <b>35 608,73 € HT</b> |                                                  | <b>35 608,73 €</b>                                                    |

Madame le Maire précise que le dossier initial de demande a été déposé sur la plateforme des démarches simplifiées et sera complété par la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

## DECIDE

### A l'unanimité

- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre des Fonds verts à la préfecture du Gard
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 03 juillet 2025 et de la publication le 03 juillet 2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**



